



Examen de la politique

Table ronde d'experts canadiens sur les modèles d'examen et de surveillance

Ordre du jour

Le 10 juin 2005
Ancien hôtel de ville, Ottawa
De 9 h à 17 h

- 9 h Remarques préliminaires du commissaire O'Connor
- 9 h **Question n° 1 : Est-ce que les activités de la GRC en matière de sécurité nationale exigent une nouvelle forme d'examen, ou est-ce que le statu quo suffit?**
- Question n° 2 : L'examen des activités de la GRC en matière de sécurité nationale devrait-il être effectué par :**
- i. la CPP, qui aurait compétence sur toutes les activités de la GRC;
 - ii. une nouvelle entité, qui n'aurait compétence que sur des activités de la GRC en matière de sécurité nationale;
 - iii. un CSARS élargi, qui, en plus de son mandat actuel, aurait compétence sur des activités de la GRC en matière de sécurité nationale;
 - iv. un CSARS élargi, ou un autre nouvel organisme, qui aurait compétence sur certaines ou toutes les autres entités fédérales exerçant des fonctions touchant la sécurité nationale?
- Question n° 3 : De quelle façon les recommandations de la Commission devraient-elles aborder les questions touchant l'intégration et l'échange d'informations entre la GRC et:**
- i. les autres organismes fédéraux;
 - ii. les forces policières provinciales et municipales; et
 - iii. les gouvernements et les organismes étrangers?
- 10 h 30 Pause
- 10 h 45 **Reprise des discussions sur les questions 1 à 3**
- 12 h Questions de l'auditoire
- 12 h 30 Pause déjeuner

- 13 h 30 **Question n° 4 : De quelle façon l'organisme d'examen devrait-il pouvoir ouvrir une enquête : à la suite d'une plainte; de sa propre initiative; dans le cadre d'inspections; à la suite d'un renvoi par l'exécutif, l'assemblée législative ou d'autre organes pertinents?**
- Question n° 5: Quels pouvoirs devraient être conférés à un organisme d'examen des activités concernant la sécurité nationale et quelles restrictions devraient s'appliquer? Ces pouvoirs peuvent comprendre l'accès aux renseignements et aux documents, des pouvoirs de police et des pouvoirs de redressement. Quant aux restrictions, il pourrait s'agir du moment où on peut tenir les enquêtes et de la publication de rapports.**
- Question n° 6: Quelles observations feriez-vous au sujet :**
- i. des qualifications nécessaires pour examiner les activités concernant la sécurité nationale;**
 - ii. du mode de sélection des membres;**
 - iii. de la manière dont il faudrait traiter les questions de la confidentialité liée à la sécurité nationale;**
 - iv. de l'entité ou des entités auxquelles l'organisme d'examen devrait faire rapport;**
 - v. de la ou des formes qu'un tel rapport devrait prendre, compte tenu des besoins parfois contradictoires de confidentialité et de responsabilisation/transparence.**
- 14 h 45 Pause
- 15 h **Reprise de la discussion sur les questions 4 à 6**
- 16 h 15 Questions de l'auditoire
- 16 h 45 Remarques de clôture du commissaire O'Connor